

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 25000 € : 10% TTC % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 1500 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 25001 € et 50000 € : 12 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 50001 € : 10 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

GESTION LOCATIVE

Nombre de bien	Taux
1-2	6 % TTC
3 et plus	5,4 % TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

5 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

5 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires à la charge du locataire :

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société ONYX Immobilier, SAS au capital de 1500 € - Siège social : 6 rue Angrand Leprince, Beauvais 60000 - RCS BEAUVAIS n° 920236882 - Carte professionnelle Transaction n° 60012022000000017 délivrée par CCI de l'Oise
Garant : GALIAN ASSURANCES, 89 rue La Boétie, 75008 PARIS

